



COMPTE-RENDU CAPA DES SAENES DU 29 MAI 2017

Ordre du jour

- 1 - Approbation du PV de la CAPA du 30/11/2016
- 2 - Tableau d'avancement au grade SAENES Classe exceptionnelle
- 3 - Tableau d'avancement au grade SAENES Classe supérieure
- 4 - Titularisations
- 5 - Demandes d'entrée en détachement
- 6 - Demande de congé formation
- 7 - Mouvement
- 8 - Liste d'aptitude
- 9 - Questions diverses

- : - : - : -

La CAPA était présidée par Madame la DRH.
Le SNASUB-FSU donne lecture d'une déclaration préalable commune.
Réponses apportées par l'administration :

Mme la DRH entend nos demandes et nous dit qu'elle répondra au fur et à mesure ;

- 1 - Le PV de la CAPA du 30/11/2016 est approuvé à l'unanimité.
- 2 - Tableau d'avancement au grade SAENES Classe exceptionnelle - 10 possibilités – idem à 2015 et 2016 - 10 collègues ont été retenus dont 4 en EPLE, 5 en services, 1 à l'Université de Lorraine.
- 3 - Tableau d'avancement au grade SAENES Classe supérieure - 12 possibilités – idem à 2015 et 2016 - 12 collègues ont été retenus dont 6 en EPLE, 3 en services, 1 au CROUS, 2 à l'Université de Lorraine.
- 4 - Concernant les titularisations, un collègue voit son stage renouvelé une année. Nous avons demandé à l'administration de le renouveler dans un autre lieu. La DRH a répondu que ses services prendraient contact avec le collègue en question pour en discuter.
- 5 - 4 possibilités de détachement possible pour cette année. L'administration a reçu en entretien les candidats individuellement et a effectué un classement qualitatif.
- 6 - Une seule demande d'un collègue qui voit sa demande acceptée.
- 7 - Mouvement intra-académique : 30 postes précis vacants sont ouverts en EPLE et 5 postes profilés (2 en gestion matérielle - 3 en DSDEN). 69 collègues participaient cette année aux opérations de mouvement, 35 collègues ont obtenu leur mutation.
A l'issue des opérations de mouvement restent 20 postes vacants.
- 8 - Liste d'aptitude d'accès au corps des SAENES - 12 possibilités dont 2 en université.
12 collègues (6 en EPLE, 3 en services, 1 au Crous et 2 de l'Université) ont bénéficié de la liste d'aptitude, plus un inscrit en liste complémentaire afin d'éviter la perte de possibilité au cas où l'un des collègues retenus serait amené à refuser son inscription.